

**Information de la mission régionale
d'autorité environnementale des Pays de la Loire
sur la révision générale du plan local d'urbanisme (PLU)
de Lusanger (44)**

N° 004427 / A PP

La MRAe des Pays de la Loire ne peut pas étudier dans le délai de trois mois qui lui était imparti faute de moyens suffisants, le dossier mentionné ci-dessus et reçu le 17 juillet 2025. Elle ne produira donc pas d'avis à l'échéance.

La présente information sera :

- notifiée à la personne publique responsable ;
- jointe au dossier soumis à enquête publique ou autre procédure de participation ;
- mise en ligne sur le site internet de la MRAe (www.mrae.developpement-durable.gouv.fr).

Fait à Nantes, le 13 octobre 2025

Pour la MRAe Pays de la Loire,
le président

Signé

Daniel FAUVRE